



ONU  HABITAT



# CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN DE BOUNDIALI



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.  
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : [unhabitat@unhabitat.org](mailto:unhabitat@unhabitat.org)

[www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

Couverture : © Bound8/DR



ONU  HABITAT



# CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN DE BOUNDIALI

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	10
FINANCES MUNICIPALES	13
FONCIER	14
BIDONVILLES	16
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	18
ENVIRONNEMENT	21
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	23
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	24
SERVICES URBAINS DE BASE	26
SÉCURITÉ URBAINE	29

## AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9<sup>e</sup> Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

**Dr. Joan Clos**

Directeur exécutif, ONU-Habitat

## PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

## MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

# CÔTE D'IVOIRE



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## INTRODUCTION

La commune de Boundiali est le chef-lieu du département de Boundiali. Elle est située dans la région des Savanes. Aucun fleuve ni cours d'eau d'importance ne traverse la commune. Le sénoufo est la langue parlée par tous, mais la langue du commerce est le malinké. Boundiali réunit une population de 39 965 habitants selon le district sanitaire de Boundiali. Selon le Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, le taux de croissance annuelle du département est de l'ordre de 2,3 %. Il demeure l'un des taux les plus faibles du pays car inférieur à la moyenne nationale (3,3 %). La part de la population de Boundiali par rapport à la population totale du pays est de 1,2 %. Le temps de dédoublement de la population est de trente et un ans. Le rapport de masculinité est de 103,4, selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008, soit 103 hommes pour 100 femmes.

Son climat sec rend la ville très agréable à vivre, particulièrement en période d'harmattan où il fait relativement frais le matin et la nuit. Le nombre de jours de pluie dans l'année varie entre 64 et 86, et la température varie de 23 °C à 26 °C en période de fraîcheur et de 30 °C à 35 °C en période de chaleur. Le mois le moins chaud est janvier et les mois les plus chauds sont mars et avril.

## GOUVERNANCE

Le maire de Boundiali, M. Zemogo Fofana, est assisté par 4 adjoints. Le conseil municipal, organe délibérant de la commune, est composé de 31 membres dont 10 femmes. Le niveau d'instruction du personnel de la mairie est bas. En effet, 78 % des agents de la mairie n'ont qu'un certificat d'études primaires et élémentaires. La société civile n'est pas impliquée dans les réflexions sur le budget, ce dernier est seulement communiqué en conseil municipal. Des efforts sont donc à faire pour améliorer la transparence dans la gestion de la commune. Les appels d'offres sont trop rarement publiés. Le contexte d'insécurité dans lequel se trouve Boundiali constitue un frein à la liberté d'exercice des autorités municipales.

## FINANCES MUNICIPALES

La municipalité est moyennement efficace dans la collecte des recettes. Cela est dû au fait que depuis la guerre, la collecte des recettes est effectuée par les Forces nouvelles, l'armée de la rébellion. Les principales sources de revenus de la municipalité sont les taxes municipales, foncières et les patentes (Ivoire coton, frais de bornage). Au niveau des postes de dépenses, nous avons les salaires, l'entretien des locaux et des routes, l'enlèvement des ordures, le matériel de bureau, l'éducation, la santé et le social. Du fait de la crise qui a frappé le pays, le budget n'a fait que baisser depuis trois ans.

## FONCIER

Une grande part de la population (59,1 %) habite dans des cours communes. Les logements sont dans un mauvais état. Les locataires sont en plus grand nombre que les propriétaires. Les conflits fonciers sont rares, ce sont les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs qui sont les plus fréquents. Ils sont généralement réglés à l'amiable auprès des chefs traditionnels. Dans l'attribution des terrains urbains, des problèmes de coordination existent entre la mairie, la préfecture, la Direction départementale du ministère de la Construction et les chefs traditionnels. La commune dispose de garanties suffisantes pour éviter la corruption. Elle octroie des terrains aux propriétaires illégaux. Dans le cas contraire, ces derniers s'acquittent de leur droit. La demande de terres cultivables est adressée aux chefs traditionnels.

## BIDONVILLES

À Boundiali, le concept de bidonville dans le sens d'« établissement contigu où les habitats sont caractérisés par un accès aux logements et aux services de base inadéquats » correspond approximativement aux quartiers périurbains non lotis et aux quartiers traditionnels. Pour éviter cette confusion, à la place de bidonvilles, on parlera de quartiers précaires, d'habitats spontanés. Ces quartiers sont majoritairement occupés par les populations pauvres.

## ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

Les femmes contribuent à la gestion de la commune à travers les cultures maraîchères, le commerce et l'artisanat. La commune ne dispose pas de politique sur l'équité entre les sexes. Elle aide les femmes à travers des microprojets. Aucune aide n'est apportée aux ménages dirigés par des femmes. En outre, une faible attention est accordée aux personnes handicapées.

Au niveau de l'éducation, le taux de scolarisation des filles reste faible. En 2010, les filles représentaient 44,2 % des élèves du primaire, 41,51 % des élèves du premier cycle et 30,08 % des élèves du second cycle.

Concernant le VIH/SIDA, les actions les plus significatives sont menées par les services de santé, les ONG et les associations. Aucune collecte de données sur le VIH/SIDA n'a été effectuée par la commune. La situation du VIH/SIDA s'est aggravée pendant l'année 2010. En 2010, environ 18 personnes sur 1 000 étaient porteuses du VIH/SIDA. Les femmes sont les plus touchées.

## ENVIRONNEMENT

Du fait de la localisation de Boundiali dans une zone non gouvernementale, les agents des eaux et forêts ne sont plus présents dans la localité. Il en résulte donc une mauvaise gestion des ressources naturelles intra-urbaines et régionales (eaux, forêts, faune, air, etc.).

## GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les catastrophes naturelles et les risques urbains sont rares. En 2004, une épidémie de choléra fut à déplorer. Par ailleurs, on peut signaler que toutes les entrées du marché sont occupées, ce qui pourrait constituer un risque en cas d'incendie.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Le bon état de l'axe Boundiali-Abidjan constitue peut-être le seul facteur de compétitivité pour la commune. Par ailleurs, Boundiali accumule les handicaps dans son développement économique : le chômage, l'importation de produits manufacturés et de denrées alimentaires non produites localement (bananes, avocats, etc.), l'absence d'aide disponible pour les chômeurs et d'une manière générale, le manque d'activités de développement économique.

L'élevage est en bonne voie dans son développement, il inclut les ovins, les bovins, l'aviculture traditionnelle et le porc. Au niveau de l'agriculture, les cultures dominantes sont la mangue, l'anacarde pour les cultures pérennes, le maïs, l'arachide et le riz pour les cultures vivrières, et l'igname pour l'exportation vers les villes ivoiriennes et maliennes. De plus, le succès de la culture du coton a donné à Boundiali le surnom de « Koronidougou », la « terre du coton ». En effet, à elle seule, cette culture couvre 26 % de la surface cultivée. Sa riche production a permis la création d'une usine d'égrenage dont le rendement, de près de 30 000 tonnes par an, offre de nombreuses opportunités d'emplois à la commune. Ce coton est principalement demandé par les usines de filage de l'intérieur du pays mais une partie est exportée vers l'Europe du Nord.

## SERVICES URBAINS DE BASE

L'accès à l'eau potable est compliqué, surtout en période de saison sèche. Le mode d'assainissement général de la ville est individuel et autonome. Le linéaire de canalisation des eaux pluviales dans la commune est de 8 km. Les fossés constituent le seul moyen de drainage.

Aucun service n'est offert au niveau des déchets. Le matériel de ramassage des ordures a disparu suite à la crise de 2002. La production annuelle d'ordures ménagères par habitant est de 0,94 tonnes. Les déchets des usines d'Ivoire coton sont utilisés par les habitants comme engrais.

Concernant le réseau d'électricité, il demeure très insuffisant par rapport aux besoins. On constate des branchements anarchiques dans plusieurs zones de la commune. Boundiali fait, en outre, face à un gros problème d'éclairage public.

Le linéaire du réseau bitumé est de 10 km. Il n'y a pas de reprofilage ni d'entretien du réseau routier. En conséquence, les routes sont dans un mauvais état. Le système de transport urbain est dominé par les deux-roues. Seul le réseau routier national dessert la commune car si elle dispose d'un aéroport, il n'est pas fonctionnel. Les déplacements sont personnels, il n'existe, en effet, aucun système de transport public urbain, ni même de taxis. Le taux de motorisation était de 3,13 % en 2010, soit 3 véhicules pour 1 000 habitants. Du fait de la crise de 2002, aucun fournisseur internet n'est présent dans la commune.

## SÉCURITÉ URBAINE

Depuis la crise de 2002, provoquant la sécession du pays en 2 zones antagonistes, Boundiali est située dans la zone sous contrôle non gouvernemental. Les conditions de vie des populations ne cessent de se dégrader. La collecte des recettes locales dévolue à la mairie était détenue par les forces en présence appelées les Forces nouvelles. En l'absence de pouvoirs publics, la détention d'armes illégales et l'impunité menacent la sécurité des populations. Les Forces nouvelles et les chasseurs traditionnels sont en charge de la sécurité. Le viol des femmes en période de récolte des noix de karité, le braquage de voitures et de boutiques, ainsi que le vol de motos et d'animaux sont les crimes les plus fréquents.



# INTRODUCTION

## ADMINISTRATION

En Côte d'Ivoire, les collectivités territoriales, entités administratives dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sont la région, le département, le district et la commune. Les collectivités territoriales ont pour missions, dans la limite des compétences qui leur sont expressément dévolues, d'organiser la vie collective et la participation des populations à la gestion des affaires locales, de promouvoir et de réaliser le développement local, d'améliorer le cadre de vie et de gérer le territoire et l'environnement. Boundiali, chef-lieu du département de Boundiali, créée par le décret N° 69-241 du 9 juin 1969, est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. La municipalité de Boundiali est chargée :

- de l'établissement de l'ordre du jour des séances du conseil municipal ;
- de la coordination des actions de développement, plus particulièrement de celles relatives à la participation des populations ;
- de la détermination du mode d'exécution des travaux communaux ;
- de la surveillance de la rentrée des impôts, des taxes et des droits municipaux.

La municipalité donne son avis lorsque cela lui est demandé par les lois et les règlements ou par l'administration. Elle ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les séances de la municipalité ne sont pas publiques. La municipalité peut toutefois consulter les personnes dont la présence lui paraît utile. Les procès-verbaux des séances sont communiqués au conseil municipal lors de la réunion suivante.

## CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

L'emplacement de Boundiali dans la zone non gouvernementale, depuis la crise ivoirienne de 2002, a contribué à la dégradation du cadre de vie et à la paupérisation de la population. La réunification du pays et la fin de la guerre sont des événements vivement attendus par la population pour espérer un mieux-être. En effet, du fait de la guerre plusieurs structures publiques comme privées ont dû fermer. Le retour de l'administration remonte à l'année 2007. Le recouvrement des recettes locales était l'affaire des Forces nouvelles jusqu'à leur libération récente.

## AMÉNAGEMENT URBAIN

En dépit de nombreuses contraintes, le secteur urbain offre des opportunités qui peuvent contribuer à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations de Boundiali. La problématique du secteur urbain se situe donc aujourd'hui au centre des préoccupations de développement du pays en général, mais aussi et

surtout du développement local. Il est également pris en compte dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté élaboré en juin 2009. C'est pourquoi, elle est considérée comme l'une des priorités nationales dans le cadre des opérations urgentes du nouveau gouvernement ivoirien. Cela se traduit par la création d'un ministère de la Salubrité et des opérations de déguerpissement des constructions anarchiques, entrepris par le gouvernement dès sa prise de fonction. La rareté des données dans le secteur urbain est un frein à la prise de décision. La collecte des données, tant au niveau local que national, doit être l'une des priorités du gouvernement et des autorités locales. Ainsi, une étude quantitative pourra être faite sur les déterminants de la pauvreté urbaine au niveau local et national en vue d'attaquer le mal à la racine.

## ÉDUCATION

L'éducation est représentée par l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Le manque d'enseignants est à déplorer en primaire et en secondaire. Les 2 établissements du secondaire ne possèdent ni laboratoires, ni manuels. Le taux de scolarisation des filles et les effectifs du second cycle sont faibles.



Élèves de secondaire (© Bound8/DR).

## SANTÉ

Les principales pathologies sont le paludisme, les infections sexuellement transmissibles, l'anémie, les insuffisances rénales aiguës et la diarrhée. La commune dispose de 1 hôpital général et de 3 pharmacies. Par conséquent, le phénomène d'automédication se généralise. Les ressources humaines, matérielles et sanitaires sont insuffisantes.

## DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET PAUVRETÉ URBAIN

L'indice d'écart de pauvreté est de 9,5 %. La solvabilité de la population auprès des institutions de microfinance et des banques est faible. La population doit donc être sensibilisée à une gestion efficace des crédits et à s'acquitter de ses dettes.

# GOUVERNANCE

## CADRE INSTITUTIONNEL

Les acteurs de la gouvernance urbaine peuvent être répartis comme suit :

- Les acteurs étatiques : les services déconcentrés de l'État, la mairie et la préfecture ;
- Les ONG : Action sans limite, Notre terre nourricière et LAHVIA ;
- Les acteurs privés : les structures bancaires (la Banque nationale d'investissement et la Banque atlantique de Côte d'Ivoire) ; les institutions de microfinance (le Crédit du Nord, la Première agence de microfinance et la Coopérative d'épargne et de crédit de Côte d'Ivoire) ; les assurances (la Société africaine des assurances et l'AMSA) ; les structures d'encadrement des commerçants, des transporteurs et des artisans (la chambre des métiers et de l'artisanat, le syndicat des transporteurs et l'association des commerçantes) ;
- Les acteurs « périphériques » : notables, chefs de quartiers, chefs religieux et chefs coutumiers ;
- Les acteurs communautaires : associations de jeunes et de femmes (l'Union de la jeunesse communale de Boundiali, l'Association nationale des handicapés de Côte d'Ivoire section Boundiali, l'Union des femmes de la commune de Boundiali et l'Union des femmes agricultrices de Boundiali) et les groupements (groupement KELEGOUN, le groupement agricole ZELE, etc.).

Le maire de Boundiali est élu par les habitants de la commune. L'adoption du principe de la proportionnelle fait que tous les grands partis politiques sont représentés au sein du conseil municipal. Le maire de la commune de Boundiali, agissant en sa qualité d'autorité de la commune :

- représente la commune de Boundiali ;
- publie les délibérations du conseil de la commune ;
- préside le conseil de la municipalité ;
- exécute les règlements de police du conseil de la commune ;
- signe et exécute les décisions de la municipalité et de la commune ;
- ordonne le budget de la commune ;
- contrôle la comptabilité de la commune, conformément aux lois et aux règlements ;
- dirige l'administration de la commune et exerce l'autorité sur son personnel ;
- exerce le pouvoir judiciaire.

Le maire peut, sous son contrôle et sa responsabilité, déléguer ses attributions et sa signature à un ou plusieurs adjoints. En cas d'absence ou d'empêchement des 4 adjoints, la délégation peut être accordée à un ou plusieurs membres du conseil de la commune. Il peut également déléguer ses attributions à un ou plusieurs agents de l'administration de la commune, âgés de vingt et un ans minimum.

La commune compte 6 quartiers (Loworo, Bele, Haidara, Nabanga, Tiogona et Fangayogo) et englobe les villages qui sont dans un périmètre de 10 km. Le conseil municipal, organe délibérant de la commune, est composé de 31 membres dont 10 femmes, soit 32,26 % de conseillères.

## CADRE LÉGAL

Bien que l'article 68 de la première constitution prévoyait la création de collectivités territoriales, ce n'est qu'en 1978 et en 1980 que furent votées les 2 premières lois de base de la communalisation : la loi N° 78-07 du 9 janvier 1978 et la loi N° 80-1182 du 17 octobre 1980.

La période 1980-1995 marque le démarrage effectif de l'opération de communalisation du pays qui aboutira :

- à la création et à l'ouverture des 198 communes actuelles ;
- à la mise à disposition des communes de moyens financiers, humains, techniques et matériels, ainsi que des instruments administratifs et juridiques (notamment la loi N° 85-582 du 29 juillet 1985 portant sur le transfert des compétences de l'État aux communes et ses décrets).

Selon l'article premier de la loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant sur le transfert et la répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales (modifiée par l'ordonnance N° 2007-586 du 4 octobre 2007), les collectivités territoriales concourent avec l'État au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, à l'amélioration constante de leur cadre de vie.

Les attributions dans les domaines suivants sont dévolues aux collectivités territoriales (communes) :

- L'aménagement du territoire, la planification du développement, l'urbanisme et l'habitat ;
- Les voies de communication, les réseaux divers et le transport ;
- La santé et l'hygiène publique ;
- La qualité et la protection de l'environnement ainsi que la gestion des ressources naturelles ;

- La sécurité et la protection civile ;
- L'enseignement, la recherche scientifique, la formation professionnelle et technique ;
- L'action sociale, culturelle et de protection humaine ;
- Le sport et les loisirs, la promotion du tourisme et la communication ;
- L'hydraulique, l'assainissement et l'électrification ;
- La promotion de la famille, de la jeunesse, de la femme, de l'enfant, des handicapés et des personnes âgées.

## PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Il serait bon de s'interroger, dans la perspective d'une gouvernance participative, sur le degré d'implication des populations dans la réalisation du budget. Il apparaît, à la lumière des entretiens, que la société civile n'est pas impliquée dans la réflexion sur le budget. Le budget est publié lors des conseils municipaux. La municipalité élabore, sur une base régulière, des budgets qui sont accessibles à ses citoyens. Il n'y a pas d'audit extérieur des comptes de la commune, mais il y a des audits internes réguliers communiqués lors des conseils municipaux.

Le doyen de la municipalité, en qualité de médiateur, le secrétaire général ou le premier adjoint au maire répondent aux plaintes et aux allégations de corruption. À travers le programme triennal, la vision pour la gestion de la cité est publiée. En effet, le programme triennal prend en compte toutes les planifications selon une approche participative (annonce du programme triennal lors du conseil municipal).

Les appels d'offres ne sont pas diffusés aux radios locales, il n'y a pas d'affichage et ils sont réalisés par téléphone. Les contrats sont gérés en interne, il n'y a pas de publication massive.

Pour améliorer la gouvernance locale, les propositions suivantes ont été formulées :

- Publier le budget de fonctionnement de la municipalité et y inclure les préoccupations environnementales ;
- Éviter la différence (courants politiques), prôner l'amour, rassembler les personnes des différents bords politiques ;
- Rapprocher l'administration de la population ;
- Associer la jeunesse et les femmes dans les prises de décisions ;
- Publier les appels d'offres ;
- Faire des réunions 1 ou 2 fois par mois dans les quartiers pour connaître leurs problèmes ;
- Associer la population aux travaux de la commune.

## RENFORCEMENTS DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Compte tenu du contexte lié à la décentralisation, l'administration et la gestion de la commune de Boundiali doivent s'orienter vers une gestion participative et transparente. Pour ce faire, les conseillers municipaux doivent en premier lieu bénéficier d'un programme d'information, de sensibilisation et de formation sur leurs rôles respectifs, sur l'élaboration du budget, sur le contrôle financier, sur la lutte contre la corruption et sur l'identification des besoins prioritaires. La commune doit être sensibilisée à l'importance de mesurer les progrès réalisés dans l'amélioration de la gouvernance urbaine.

### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer les capacités du personnel municipal ;
- Collaborer au rapprochement entre la population et l'administration ;
- Mettre en place un dispositif de collecte des données ;
- Élaborer des programmes de sensibilisation et de mobilisation de la population ;
- Diffuser des informations aux radios locales ;
- Impliquer massivement la population dans la gestion de la cité ;
- Mettre en place des structures et des dispositifs pour le recouvrement des taxes ;
- Renforcer la communication et l'information ;
- Publier les appels d'offres et le budget de la municipalité ;
- Être plus transparent dans la gestion des affaires publiques.

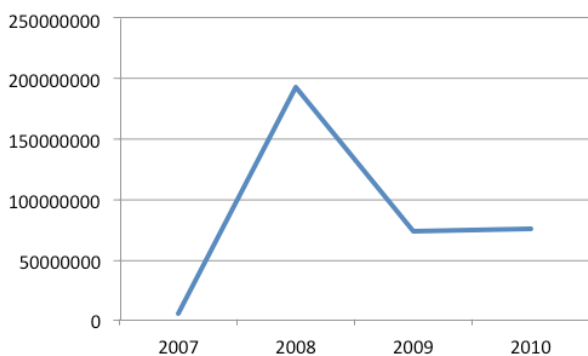
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Création d'un service pour l'amélioration du cadre de vie.	Insuffisance, voire l'absence de données statistiques.		Le maire ne réside pas dans la localité.
Dynamisme de la société civile.	Faible niveau d'instruction du personnel de la mairie.		Continuité de l'administration.
Cadre de concertation entre élus et société civile.	Corruption élevée.		Instabilité politique.
Lien culturel avec la commune de Boundiali.	Absence de programme de formation du personnel municipal.		Prises de positions partisans des élus locaux.
Mise en place des conseils municipaux élus.	Faiblesse du recouvrement des différentes sources de ressources.		Passivité de la population.
Associations et groupements d'ONG, et d'intérêt économique.			Analphabétisme.
			Localisation dans la zone centre nord-ouest.
			Pesanteurs socioculturelles.
			Conjoncture économique.
			Trafics d'influences et ingérences politiques.

## FINANCES MUNICIPALES

La municipalité est moyennement efficace dans la collecte des recettes. Cela est dû au fait que depuis la guerre, la collecte des recettes est effectuée par les Forces nouvelles, l'armée de la rébellion. Les principales sources de revenus de la municipalité sont les taxes municipales, foncières et les patentes (Ivoire coton, frais de bornage).

Les recettes ont atteint leur pic en 2008. Elles étaient presque nulles en 2007. En effet, c'est en faveur des accords de Ouagadougou, signés en 2007, que l'administration gouvernementale s'est réinstallée dans la commune.

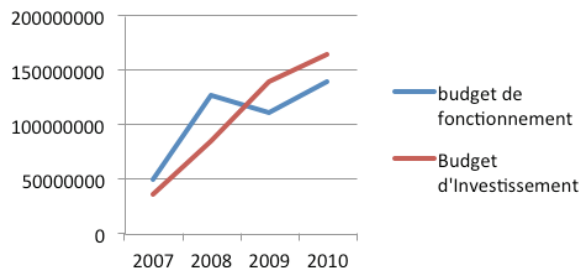
### ÉVOLUTION DES RECETTES LOCALES



Source : service financier de la mairie de Boundiali, 2010.

Au niveau des postes de dépenses, nous avons les salaires, l'entretien des locaux et des routes, l'enlèvement des ordures, le matériel de bureau, l'éducation, la santé et le social. Du fait de la crise qui a frappé le pays, le budget n'a fait que baisser depuis trois ans. En période de guerre, la mairie ne vivait que de subventions, la gestion des ressources était détenue par les Forces nouvelles. Le niveau de recouvrement des différentes sources de revenus est estimé à 25 % par la municipalité. Les difficultés liées au recouvrement sont dues à la guerre. Les recettes municipales sont en baisse et selon la municipalité, le degré d'autonomie financière de la municipalité s'est maintenu à 10 %. Le budget réel est largement inférieur au budget estimatif, il est estimé à 25 % de celui-ci.

### ÉVOLUTION DU BUDGET



Source : service financier de la mairie de Boundiali, 2007-2010.

Le budget de fonctionnement a tendance à augmenter. Après 2008, le budget d'investissement était plus élevé que le budget de fonctionnement. Les dépenses d'investissement par habitant augmentaient d'année en année. Elles s'élevaient à 4 105,74 francs CFA en 2010.

Dans le cadre d'un jumelage, la commune de Boundiali a établi un partenariat culturel avec Bonoua. Depuis 2008, elle n'a pas reçu de subvention dans le cadre de la coopération décentralisée. C'est seulement en 2007, qu'elle a reçu une subvention de 30 000 000 francs CFA pour l'électrification d'un village.

Le niveau d'instruction du personnel de la mairie est faible, la majorité n'a qu'un Certificat d'études primaires élémentaires. Il faudrait donc mettre en place un programme de formations et de renforcement des capacités.

## FONCIER

D'après le décret N° 2005-261 du 21 juillet 2005 fixant les modalités d'application en matière d'urbanisme et d'habitat, et la loi N° 2003-308 du 7 juillet 2003 portant sur le transfert et la répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales, la commune a la responsabilité :

- d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de lotissements, après avis consultatif du département dont elle relève ;
- de délivrer les documents d'attribution des terrains, les permis de construire des bâtiments à usage d'habitation et des immeubles ne dépassant pas le niveau R+3 ;
- de créer et d'entretenir les espaces verts.

Les types de conflits fonciers recensés dans la commune de Boundiali sont les conflits entre propriétaires fonciers et acquéreurs, et les conflits entre administration, comités de quartier, propriétaires fonciers et acquéreurs. Plus spécifiquement, il s'agit des conflits entre la municipalité et les occupants des espaces non lotis lors du lotissement, et les conflits entre le préfet, la direction du ministère de la Construction et la mairie (problème de coordination).

Les conflits les plus fréquents sont entre éleveurs et agriculteurs, ils sont généralement réglés à l'amiable par des négociations avec les chefs traditionnels. Ils aboutissent rarement à une action en justice.

L'administration (la mairie, la Direction départementale du ministère de la Construction, le préfet et la commission d'attribution et de retrait des terrains) assure la gestion des terrains urbains et ruraux (terres cultivables), ce sont les chefs de terre et les propriétaires terriens. Les registres, les permis de construire sont les documents utilisés par la commune. Le système du cadastre ou du foncier n'est ni à jour, ni complété. Les registres fonciers et domaniaux ne sont pas efficaces. Selon la municipalité, l'enregistrement d'un terrain nécessite en moyenne une à deux semaines et le coût d'acquisition varie entre 50 000 francs CFA et 375 000 francs CFA.

Le Plan directeur d'urbanisme et le cadastre sont inachevés par manque de compétences et de moyens financiers. L'ignorance des textes fonciers par les chefs traditionnels et l'absence de formation des services techniques constituent l'essentiel des lacunes du secteur foncier.

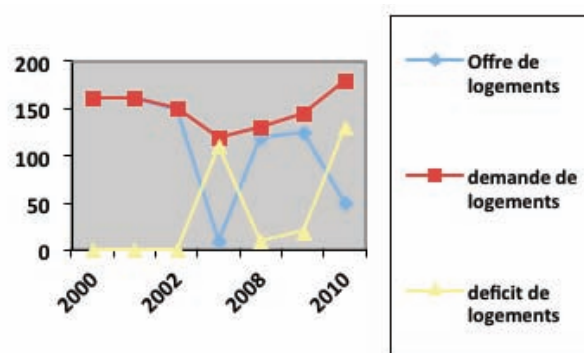
Les solutions apportées aux problèmes de dysfonctionnement entre la mairie, le préfet, la Direction départementale du ministère de la Construction et les chefs traditionnels ont contribué à la diminution de la corruption dans le secteur foncier. Selon la municipalité, la gestion des terres est transparente et équitable à 80 %. Mais les chefs traditionnels ne sont pas satisfaits de la gestion actuelle de la terre par les autorités municipales. En effet, depuis la disparition de la commission d'attribution et de retrait des lots où ils siégeaient, ils ne sont plus impliqués.

La commune possède des garanties suffisantes contre la corruption et la recherche de rente. Il y a octroi de terrains aux propriétaires illégaux ou dans le cas contraire, ils s'acquittent de leur droit. En cas de demandes concurrentes et de conflits fonciers, un autre terrain est trouvé pour celui qui n'aura pas suivi toutes les étapes, à condition qu'il s'acquitte des droits fonciers (paiement de frais de bornage) pour le terrain qui lui est concédé.

Les terrains urbains sont vendus par les autorités administratives. Par contre, les terres cultivables sont cédées temporairement par les chefs traditionnels aux demandeurs, uniquement à des fins agricoles et en retour, celui-ci fait un don symbolique (poulet).

Il existe un marché foncier informel. Le volume des transactions est estimé à 25 % de la superficie totale des transactions par les autorités municipales. Souvent, des personnes s'autoproclament propriétaires des terrains et vendent les terres. Ce sont même parfois les chefs traditionnels ou une autorité municipale qui se livrent à des attributions de terres illégales. Ainsi, des constructions sont réalisées sur les espaces verts par des particuliers. Il n'existe pas de projet relatif au foncier. La mairie est la seule source de financement.

### MARCHÉ DU LOGEMENT



Source : service technique de la mairie, 2000-2010.

## INDICATEURS POUR L'HABITAT, LE FONCIER ET LE LOGEMENT

Surface urbanisée (ha)	3 000	Nombre de lots par quartier ou par lotissement	850	Nombre de lotissements existant	5
Surface zone d'extension (ha)	700	Nombre de quartiers	6	Proportion de la population vivant dans les habitats précaires	1 %
Proportion spatiale des habitats spontanés ou précaires	3 %	Proportion des ménages vivant dans des habitats spontanés ou précaires	10 %	Nombre d'espaces verts	20
Surface des espaces verts (ha)	14,855	Surface des espaces verts par habitant (m <sup>2</sup> )	0,38	Surface des zones résidentielles (ha)	20
Surface des zones d'activités : industrielles, agriculture urbaine (ha)	50	Système foncier pratiqué (titre de propriété)	Lettre d'attribution, titre foncier	Coût maximum du mètre carré de terrain (facteurs explicatifs)	100 francs CFA
Coût minimum du mètre carré de terrain (facteurs explicatifs)	83,33 francs CFA	Coût moyen du mètre carré de terrain	90 francs CFA		

Source : service technique de la mairie, 2010.

## BIDONVILLES

À Boundiali, le concept de bidonville dans le sens « d'établissement contigu où les habitats sont caractérisés par un accès au logement et aux services de base inadéquats » correspond approximativement aux quartiers périurbains non lotis et aux quartiers traditionnels. Pour éviter cette confusion, plutôt que de bidonvilles, on parlera de quartiers précaires ou d'habitats spontanés. Ces quartiers sont majoritairement occupés par les populations pauvres.

La situation de l'habitat est caractérisée par :

- la précarité des logements. En effet selon l'Étude sur le niveau de vie de 2008, 55 % des ménages vivent dans des cours communes, 16,7 % des ménages vivent dans des maisons en banco et 10 % dans des appartements ;
- la prédominance des locataires par rapport aux propriétaires des logements. Les propriétaires constituent 38 % des ménages et les locataires 43,4 % des ménages ;
- l'habitat traditionnel côtoie l'habitat moderne ;
- le nombre moyen de personnes par pièce est inférieur à 2.

Le loyer selon le type de logement se décrit comme suit :

- 2 000 à 4 000 francs CFA pour les studios traditionnels avec les toilettes dehors et sans cuisine ;
- 5 000 francs CFA pour les maisons avec 1 pièce ;
- 10 000 à 15 000 francs CFA pour les maisons de 2 pièces ;
- 15 000 à 50 000 francs CFA pour les villas.

Les zones non loties sont régies par le régime traditionnel et celles loties par le régime moderne. Pour la mairie, les besoins en terrains urbains sont énormes mais il y a peu de réalisations du fait de la pauvreté. Pourtant, il y a une grande disponibilité de terrains et d'espaces constructibles.

Dans les zones hors lotissement, l'autorisation de construire est donnée par les chefs traditionnels et dans les zones loties, elle est donnée par les autorités municipales. Avant la crise, l'attribution de terrains était faite par une commission d'attribution des lots, mise en place suite à l'arrêté N° 006/P-BLI/SG/D1 du 27 juin 2011, qui désigne les membres de la commission d'attribution et de retrait des lots urbains de la commune de Boundiali. Elle est composée du préfet de Boundiali, du directeur départemental de la construction, de l'urbanisme et de l'assainissement, du maire de la commune de Boundiali ou de son représentant, du commandant de brigade de

la gendarmerie, du directeur départemental de l'agriculture, du directeur départemental des infrastructures économiques, du chef de canton, du chef de village et du chef de terre.

Le coût d'accès aux lots par type d'habitat varie entre 50 000 et 100 000 francs CFA dans les quartiers populaires et entre 250 000 et 300 000 francs CFA dans le quartier résidentiel avec un plan de construction imposé.

Avant la crise, la situation du logement était bonne, il était facile de construire car les matières premières se vendaient bien. Aujourd'hui, il y a un problème de logement car pour habiter une maison, il faut généralement la réhabiliter. Le manque de nouvelles constructions et le redéploiement des fonctionnaires sont les facteurs qui ont contribué à l'augmentation du coût des loyers.

Le niveau de mise en valeur des terrains est faible. En effet, la majorité de la population n'a pas de salaires, elle est constituée de cultivateurs et les matières premières se vendent mal. Le prix du terrain est considéré comme étant élevé par les populations pauvres.

Dans les zones d'habitats précaires, on assiste à des installations non autorisées et anarchiques, dues à l'absence de plans de lotissement. Ces problèmes sont réglés par des expulsions suivies par l'attribution de nouvelles parcelles sur des sites de relocalisation. L'autorité municipale envoie une notification écrite à ceux qu'elle expulse. Selon la municipalité, 15 à 20 % de la population vit dans des sites précaires (généralement à la proximité de l'aérodrome et dans les zones marécageuses). Une étude d'aménagement du territoire est en cours pour la relocalisation des populations vivant dans des zones à risques.

Avant la crise, des actions d'amélioration du cadre de vie ont été programmées avec le Projet d'appui à la conduite d'opérations municipales. À ce jour, ce projet n'a pas abouti. Il n'existe pas d'activité pour l'amélioration des quartiers précaires. Aucun soutien dans le développement des capacités n'est reçu des agences bilatérales et multilatérales dans le but d'améliorer les zones d'habitats précaires.

La surface urbanisée est de 3 000 ha et la surface de la zone d'extension est de 700 ha. Il existe 5 lotissements et chaque quartier comprend 850 lots. 10 % des ménages vivent dans des habitats spontanés selon le service technique de la mairie. Aussi, la surface de la zone résidentielle est de 20 ha et celle des zones d'activités est de 50 ha. Le coût du mètre carré de terrain est compris entre 83,3 francs CFA et 100 francs CFA.

De 2004 à 2007, l'abandon des habitations et leur délabrement avancé ont induit un déficit de logement d'environ 130 unités (services techniques de la mairie).



## PRIORITES IDENTIFIEES

- Recueillir des données statistiques ;
- Sensibiliser et mobiliser la population ;
- Renforcer les capacités du personnel municipal dans le domaine du foncier ;
- Protéger les habitations contre les risques d'inondation et d'érosion ;
- Renforcer les services sociaux de base ;
- Viabiliser les quartiers périphériques ;
- Restructurer les quartiers d'habitat spontané ;
- Construire des logements sociaux ;
- Élaborer de documents de planification urbaine.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de certains équipements et infrastructures.	Présence de constructions aux abords des routes et de l'aérodrome.		Paupérisation de la population.
Existence de textes et de procédures permettant d'assurer la sécurité d'occupation foncière.	Insuffisance des équipements et des infrastructures.		Non-application des textes.
Disponibilité de terrains urbanisables.	Absence de programme d'amélioration de l'habitat.		Situation sociopolitique.
Décentralisation.	Insuffisance, voire absence de viabilisation des quartiers.		Extension incontrôlée de la commune.
Projets des ONG.	Difficultés de mobilisation des ressources.		Ingérences politiques.
Organes consultatifs en matière d'urbanisme et d'habitat.	Absence de dispositifs de collecte d'informations.		Confrontation du droit coutumier foncier avec le droit moderne.
Réalisation de lotissements.	Manque d'équipements collectifs.		Marché foncier informel.
	Non-respect des normes de construction et d'aménagement.		Précarité des logements.
	Problèmes dans la gestion et l'entretien des équipements collectifs.		
	Constructions sur les espaces publics.		
	Méconnaissance des textes fonciers par les chefs traditionnels.		
	Manque de coordination des différents acteurs.		

# GENRE ET DÉVELOPPEMENT

## SOCIÉTÉ ET ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

Les femmes conseillères représentent 32,26 % du conseil municipal en exercice. Les femmes prennent donc une part importante dans les décisions concernant la gestion de la cité. Selon la municipalité, la participation des femmes aux élections locales a été élevée.

## PAUVRETÉ

Certains métiers sont dominés par les femmes : la poterie, exercée exclusivement par les femmes, la coiffure et la couture où elles sont majoritairement représentées. Les femmes de Boundiali sont très actives dans les cultures vivrières, les cultures maraîchères (elles sont à l'origine de 91,62 % de la production en 2010) et le commerce. Les familles dépendent de l'activité des femmes, le chômage des hommes demeurant très élevé.

## ACCÈS À LA TERRE

Lorsque les femmes désirent demander des terres cultivables aux chefs traditionnels, elles doivent le faire en présence de leurs époux. Pour ce qui est de la jouissance des droits fonciers, aucune distinction n'est en revanche faite entre les hommes et les femmes, ni entre les pauvres et les riches.

## ACCÈS AU CRÉDIT

L'accès au crédit est plus facile pour les femmes du fait de leur solvabilité. Une fois organisée en groupement et avec l'ouverture d'un compte, le crédit leur est généralement accordé. Par ailleurs, dans le passé, une somme fut déposée à la Coopérative d'épargne et de crédit de Côte d'Ivoire par le maire afin de servir de dépôt de garantie pour les prêts consentis aux groupements de femmes.

## ACCÈS À L'ÉDUCATION

Au niveau de l'éducation, le taux de scolarisation des filles est plus faible que celui des garçons. L'écart entre le nombre d'élèves filles et garçons est faible au primaire contrairement au secondaire où l'écart se creuse. Les filles ont du mal à terminer leurs études secondaires. Elles sont très peu représentées au second cycle. Ceci s'explique notamment par les grossesses précoces.

## PROPORTION DES ÉLÈVES PAR SEXE AU PRIMAIRE

	2008	2009	2010
Filles	47,62 %	44,23 %	44,20 %
Garçons	52,37 %	55,76 %	55,79 %

Source : inspection primaire, 2008-2010.

## POURCENTAGE DES FILLES PAR CYCLE AU SECONDAIRE

	2009	2010	2011
1 <sup>er</sup> cycle	35,94 %	41,51 %	41,35 %
2 <sup>nd</sup> cycle	32,61 %	30,08 %	31,81 %

Source : Direction régional de l'éducation nationale, 2009-2011.

## VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES

Les violences faites aux femmes sont plutôt rares. Quelques agressions (vols de porte-monnaie, de chaussures), viols et harcèlement en brousse sont perpétrés par les Peuls durant la période de ramassage des noix de karité. Pour éviter ces agressions, des mesures ont été prises par les chefs traditionnels à l'encontre des Peuls et les femmes ont été sommées de ne plus se rendre seules en brousse. Les institutions locales, publiques et privées qui font activement la promotion des affaires féminines dans la commune sont le ministère des Affaires sociales, les ONG, la Croix-Rouge, l'Organisation des Nations unies pour la Côte d'Ivoire et le Réseau africain pour l'édification de la paix.

## FEMMES ET VIH/SIDA

Concernant le virus du VIH/SIDA, les actions les plus significatives sont menées par les services de santé, les ONG et les associations. Aucune collecte de données sur le VIH/SIDA n'a été effectuée par la commune.

En 2010, environ 18 personnes sur 1 000 étaient porteuses du VIH/SIDA à Boundiali et le nombre de décès d'adultes du fait du VIH/SIDA a considérablement augmenté passant de 10 en 2009 à 100 en 2010. Les enfants ayant besoin d'antirétroviraux étaient au nombre de 23 et le nombre de femmes ayant besoin de bénéficier du programme appelé « Prévention de la transmission mère-enfant » s'élevait à 85. Les femmes sont plus atteintes du VIH/SIDA que les hommes. Le nombre d'enfants vivant avec le VIH a grimpé rapidement en 2010 passant de 9 en 2009 à 30. La situation du VIH/SIDA s'est aggravée pendant l'année 2010.

## INDICATEURS POUR LE VIH/SIDA

	2007	2008	2009	2010
Nombre de décès dus au VIH/SIDA (adultes)	3	11	10	100
Nombre de décès pour la tranche d'âge 5 à 14 ans	-	-	-	4
Nombre de nouveaux cas de VIH/SIDA	98	188	203	212
Nombre de nouveaux cas de VIH/SIDA chez les enfants	-	-	-	35
Taux de prévalence du VIH/SIDA	2,95	8,45	12,58	17,54
Femmes de plus de 15 ans vivant avec le VIH/SIDA	58	181	336	425
Hommes vivant avec le VIH/SIDA	29	84	134	178
Enfants vivant avec le VIH/SIDA	8	9	9	30
Nombre d'adultes ayant besoin d'antiretroviraux	35	77	83	124
Nombre d'enfants ayant besoin d'antiretroviraux	-	-	-	23

Source : district sanitaire de Boundiali, 2007-2010.

## CADRE INSTITUTIONNEL

Les structures d'encadrement des femmes dans la commune sont l'Agence nationale d'appui au développement rural, l'agence de coopération technique allemande, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la mairie, le conseil général, les ONG et l'Agence nationale de la reconstruction et de la réinsertion.

## PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Les projets mis en place pour les femmes sont des projets agricoles, de microfinance et des projets d'élevage de poulets (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, et l'Agence nationale d'appui au développement rural). Les femmes contribuent aux activités économiques de la commune à travers les cultures maraîchères et le commerce. La commune n'a pas de politique spécifique en faveur de l'équité entre les sexes, mais elle aide les femmes à s'installer à travers les microprojets. Les facteurs qui bloquent l'avancement des femmes dans la ville sont la culture senoufo, la religion musulmane, la pauvreté, le faible taux de scolarisation des filles. Dès l'âge de douze ans, beaucoup de jeunes filles tombent enceinte et la femme non mariée n'est pas bien considérée.

Les personnes handicapées ne bénéficient pas de subvention. Selon la présidente des personnes handicapées du département de Boundiali, 75 % des personnes handicapées sont analphabètes. Aucune stratégie n'a été mise en place pour leur insertion dans la vie socio-professionnelle. Dans les familles, les personnes handicapées ne sont pas prises en charge, la priorité est donnée aux valides. D'où le fort taux d'analphabétisme s'expliquant par l'absence de formation. Aucune disposition particulière n'est prise par la commune pour les personnes handicapées. La présidente milite activement pour éviter que ces populations aient recours à la mendicité.



Femmes transportant des fruits (© Ivoire8/DR).

## PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer les capacités du personnel municipal ;
- Mettre en place un dispositif de collecte des données ;
- Élaborer des programmes de sensibilisation et de mobilisation des femmes ;
- Impliquer massivement les femmes dans la gestion de la cité ;
- Mettre en place des structures municipales spécialisées sur la question d'équité entre les sexes ;
- Renforcer les capacités des conseillères ;
- Intégrer le genre dans toutes les actions de planification et de gestion urbaine ;
- Sensibiliser les femmes sur le recours au microcrédit ;
- Renforcer et promouvoir les activités féminines génératrices de revenus ;
- Élaborer des modules et organiser des sessions de formation sur la question d'équité entre les sexes pour tous les acteurs municipaux ;
- Prendre en charge les orphelins.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Décentralisation.	Insuffisance de l'aide apportée aux personnes handicapées.		Fermeture de certains services administratifs.
Dynamisme de la société civile.	Absence d'aide aux ménages dirigés par les femmes.		Instabilité politique.
Cadre de concertation entre les élus et la société civile.	Absence d'une politique de lutte contre le VIH/SIDA.		Analphabétisme des femmes.
Facilitation de l'accès au crédit des femmes par les institutions de microfinance.	Absence d'un programme sur l'équité entre les sexes au niveau de toute la municipalité.		Localisation dans la zone centre nord-ouest.
Présence de femmes conseillères.	Analphabétisme des femmes.		Pesanteurs socioculturelles.
Existence de groupements féminins.	Insuffisance, voire l'absence, de données désagrégées par genre.		Conjoncture économique.
Existence de structures faisant la promotion des affaires féminines : l'Agence nationale d'appui au développement rural, ministère des Affaires sociales, ONG.	Manque de formation du personnel communal sur la question d'équité entre les sexes.		Arrogance des hommes.
	Absence de spécialiste sur la question d'équité entre les sexes au sein de la municipalité.		Trafics d'influence et l'ingérence politique.
	Absence de femmes dans la municipalité.		Enfants orphelins.
	Absence d'aide aux orphelins.		

## ENVIRONNEMENT

L'assainissement de la commune est si mal assuré que les eaux usées circulent sur les routes et que les déchets s'accumulent à certains endroits. Les autorités des eaux et forêts n'existent plus à Boundiali, ce qui contribue également à la dégradation des ressources naturelles. Les insecticides et les produits phytosanitaires détruisent l'environnement. La vente de carburants de mauvaise qualité pour l'usage de nombreuses motos contribue à l'augmentation du taux de dioxyde de carbone dans l'air. Les usines d'Ivoire coton polluent l'air et produisent de la poussière, elles sont par ailleurs très bruyantes. Des débris de coton traînent un peu partout dans la ville mais dans des quantités peu alarmantes. En revanche, les déchets des usines d'Ivoire coton sont utilisés par la population comme de l'engrais ou pour la confection des matelas.

### CADRE LÉGAL

La commune ne dispose pas de réglementation locale en matière d'environnement, elle s'aligne sur la réglementation nationale. Le décret N° 2005-268 du 21 juillet 2005 fixe les modalités d'application, en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles, de la loi N° 2003-308 du 7 juillet 2003 portant sur le transfert et la répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales. La commune a pour responsabilité le ramassage, la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, l'entretien des caniveaux, le nettoyage des voies publiques et des lieux publics. En outre, elle doit créer et entretenir des parcs naturels, des forêts communales, des espaces verts et assurer la gestion du réseau d'assainissement pour les eaux pluviales.

### PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

En marge des divers procédés de financement de la décentralisation en Côte d'Ivoire, prévus par la législation en vigueur, l'État finance la politique d'aménagement du territoire par le biais de subventions d'équipements. Ainsi, en 1976, fût créé le Fond d'investissements et d'aménagement urbains qui concerne le financement d'infrastructures en milieu communal. Ce fonds est fixé et attribué en partenariat avec le niveau communal. Il était doté de 5 milliards de francs CFA en 2001, contre 6,6 milliards en 1995. Boundiali fût l'une des communes qui bénéficia de ce fonds.

Des ONG (Notre terre nourricière, Bien être en Malinké, et Action sans limite) interviennent également dans le domaine de l'environnement. Elles contribuent aux opérations de salubrité publique et de sensibilisation. La commune sensibilise la population sur ces questions. Elle organise la vente de carburant et suscite des campagnes de reboisement. Elles organisent aussi un « concours du quartier le plus propre ». La population participe également physiquement aux opérations de salubrité publique. La Banque mondiale intervient à travers le Projet d'appui à la conduite d'opérations municipales. Mais, la crise postélectorale a engendré des limites d'ordre technique, logistique et financier pour résoudre les problèmes environnementaux.

### INDICATEURS CONCERNANT LA VOIRIE, L'ASSAINISSEMENT ET LES ORDURES MÉNAGÈRES.

Linéaire du réseau urbain bitumé (kml)	Système d'assainissement existant pour les ménages	Système de drainage	Nombre de bassins d'orage	Système de traitement et d'élimination des déchets solides	Production annuelle d'ordures ménagères (en tonnes)	Production moyenne annuelle d'ordures ménagères par habitant (en tonnes)
10	Individuel	Caniveaux en béton et en terre	4	Néant	36 500	0,94

Source : service technique de la mairie, 2010.

## PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Doter les services municipaux en ressources matérielles et humaines ;
- Élaborer des programmes pour sensibiliser et mobiliser la population sur les questions environnementales ;
- Former les acteurs et les élus locaux ;
- Mettre en place une police de l'environnement ;
- Former des techniciens de surface et des collecteurs d'ordures ;
- Mettre en place un cadre de coordination et d'échanges des acteurs ;
- Améliorer la gestion des déchets et collecte régulière des ordures ;
- Vulgariser le code et les autres textes ;
- Créer une documentation et vulgariser les bonnes pratiques environnementales ;
- Appuyer les collectivités locales pour la gestion des déchets ;
- Mettre à disposition des poubelles publiques dans les rues.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de structures communales et de services déconcentrés chargés de l'environnement.	Mauvais comportements de la population.		Manque de coordination entre les structures évoluant dans le cadre de l'environnement.
Existence de textes et de structures de portée nationale.	Insuffisance de politique de sensibilisation.		Ignorance ou non-respect des lois et des règlements de la décentralisation.
Existence d'ONG.	Absence de données désagrégées au niveau local, voire national.		Non-application des textes.
Existence d'une Stratégie nationale de l'environnement urbain.	Manque de vulgarisation des textes.		Difficultés de mobilisation des ressources.
Décentralisation.	Insuffisance, voire l'absence de moyens pour l'entretien de la voirie et le ramassage des déchets.		Situation politique.
Dynamisme de la société civile.	Faiblesse de la mobilisation des ressources.		Manque de moyens (techniques, humains et financiers) surtout pour les collectivités locales.
L'organisation d'opérations ville propre.	Système d'assainissement et de gestion des déchets solides et liquides n'est pas adapté à l'évolution spatiale et à la croissance de la population.		Ignorance ou le non-respect des lois et des règlements de la décentralisation.
	Absence de service pour les eaux et forêts.		Absence de service d'hygiène public.
	Manque de gestion des eaux usées par les habitants.		Maladies dues à l'eau.
	Manque d'assainissement.		Occupation des entrées du marché.

## GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les principaux risques de catastrophes urbaines au niveau de la commune sont les inondations, les feux de brousse, les secousses sismiques dans les montagnes, les incendies, les accidents industriels et les épidémies. Mais ces risques restent faibles et rares. Dans le passé, il y a eu une secousse sismique dans une montagne mais sans incidence, des incendies et quelques cas de choléra en 2004 ainsi que quelques accidents industriels. L'épidémie de choléra aurait pu être évitée si les ordures avaient été enlevées et si la commune disposait d'un meilleur système d'assainissement. À l'avenir, il serait souhaitable d'empêcher les gens de déféquer sur la colline. En effet, les déchets de la colline sont emportés par les eaux de ruissellement vers les puits et les polluent. Toutes les entrées du marché sont bouchées. En cas d'incendie, il serait impossible de venir au secours des gens qui y travaillent.

Des séances de vaccination sont effectuées en vue de prévenir les épidémies liées à l'eau. La commune fait également un état des lieux, puis sensibilise la population et fait de la prévention. Elle est aidée dans sa tâche par les ONG.

Pour la réduction des risques de catastrophes, la commune travaille en collaboration avec la Croix-Rouge, l'hôpital et les ONG. Il n'y a pas de budget pour la réduction des risques, les ressources proviennent du budget destiné à l'aide sociale. La commune ne dispose pas de politique de réduction des risques. En effet, aucune réglementation ou politique urbaine portant sur les risques urbains ou les catastrophes n'existe au niveau de Boundiali.



Volcan à proximité de Boundiali (© Ivoire8/DR).

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Les principales questions économiques qui se posent sont la pauvreté, le chômage, l'importation de produits manufacturés et de denrées alimentaires non produites localement (bananes, avocats, etc.). Très peu d'activités de développement économique dans le passé ont été appuyées par la commune. Les principales sources de revenus de la population sont l'agriculture, le commerce, l'élevage et le transport. Les unités modernes de transformation installées dans la ville sont 2 usines d'égrenage du coton et des moulins. Les moulins sont dispersés un peu partout dans la ville. Il n'y a pas de scierie, les acteurs du secteur informel de la filière bois sont les menuisiers. Le bon état de l'axe Boundiali-Abidjan constitue un facteur de compétitivité pour la commune.

Concernant les organisations professionnelles de la commune, on peut citer le syndicat des transporteurs, les associations de commerçantes et la chambre des métiers.

Dans le cadre de la lutte contre le chômage, la structure « Amélioration du cadre de vie » a été instituée par la mairie pour aider la population au montage de projets et à la recherche de financements. Il y a aussi des structures de microfinance qui aident la population à lutter contre la précarité par l'octroi de crédits.

### ÉTAT DES LIEUX DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ

#### ARTISANAT

Toutes les activités artisanales sont présentes : l'artisanat d'articles en cuir, du bois, du textile, de la céramique et du verre, etc. Les artisans ivoiriens sont les plus nombreux, ensuite viennent les autres nationalités (les Maliens, les Ghanéens, les Guinéens, les Sénégalais et les Burkinabés). Les potières sont généralement Maliennes et Ivoiriennes, les sculpteurs et les forgerons sont uniquement Ivoiriens. La couture est généralement exercée par les Ivoiriens et les Maliens et la mécanique par les Ivoiriens, les Burkinabés et les Maliens.



Culture du coton (© Bound8/DR).

Les activités artisanales jouent un rôle très important dans l'économie locale. En effet, elles fournissent le matériel aux cultivateurs et aux éleveurs. Les acteurs du secteur sont généralement analphabètes et manquent de formation professionnelle. En effet, il n'existe pas de centre de formation professionnelle à Boundiali.

#### INDUSTRIE

Le succès de la culture du coton a donné à Boundiali le surnom de « Koronidoukou », la « terre du coton ». En effet, à elle seule, cette culture couvre 26 % de la surface cultivée. Sa riche production a permis la création d'une usine d'égrenage dont le rendement de près de 30 000 tonnes par an offre de nombreuses opportunités d'emplois à la commune. Ce coton est principalement demandé par les usines de filage de l'intérieur du pays, mais une partie est exportée vers l'Europe du Nord. Les usines de coton emploient généralement des saisonniers, des contractants et des ouvriers. En effet, les usines de coton travaillent de façon saisonnière selon la période de récolte du coton. Elles créent plus de 600 emplois par an.

#### BANQUES

Le secteur bancaire est représenté par 2 banques : la Banque nationale d'investissement et la Banque atlantique de Côte d'Ivoire. Ce secteur n'emploie que des vigiles et 2 à 3 agents. Les travailleurs des banques sont affectés depuis que les sièges des banques sont localisés à Abidjan. La caution constitue la principale contrainte à laquelle les pauvres font face pour accéder aux crédits.

La microfinance est représentée par la Première agence de microfinance, le Crédit du nord et la Coopérative d'épargne et de crédit de Côte d'Ivoire. Elle emploie très peu de personnes à savoir 1 vigile, 1 ouvrier, 2 à 5 agents et le chef d'agence, le seul cadre de l'agence. L'accès au crédit est plutôt simple. Il suffit d'ouvrir un compte et appartenir à un groupe de cautionnement solidaire pour avoir accès au crédit.



Igname sur le marché de Boundiali (© Bound8/DR).



Les difficultés de remboursements des crédits sont fréquentes à Boundiali ce qui décourage les banques et tend à renforcer les conditions d'accès au crédit. La population doit être sensibilisée à la gestion efficace des crédits et comprendre qu'elle se doit de rembourser les crédits qu'elle a contractés.

#### AGRICULTURE

Les cultures dominantes sont la mangue, la noix de cajou, le maïs, l'arachide, l'igname, le riz et le maraîchage. L'igname a le rendement moyen le plus élevé, de l'ordre de 27 tonnes par hectare en 2010. Les cultures vivrières occupent la plus grande superficie de la surface cultivée, soit 65,83 % de la surface cultivée.

#### ÉLEVAGE

L'élevage à Boundiali inclut les ovins, les bovins, les volailles et le porc. L'élevage de porcs manque d'encadrement. Les porcs sont laissés en liberté dans les rues. Il est impératif de mettre en place des projets de porcherie pour mieux encadrer cette activité et préserver l'environnement.

#### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Recueillir des données statistiques ;
- Résoudre les problèmes de réseau des sociétés de téléphones mobiles et des banques ;
- Améliorer la fourniture d'électricité ;
- Construire des usines pour l'anacarde, les mangues et l'arachide ;
- Sensibiliser les jeunes aux vertus du travail ;
- Développer les moyens de communication ;
- Inciter la production agricole ;
- Construire un centre de formation aux métiers ;
- Construire des porcheries.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Décentralisation.	Ingérence politique.		Instabilité politique.
Existence de certains équipements et infrastructures	Insuffisance, voire absence de données statistiques.		Oisiveté des hommes.
Proximité avec le Mali.	Absence de données désagrégées au niveau local, voire national.		Localisation dans la zone centre nord-ouest.
Service d'Amélioration du cadre de vie	Insuffisance des équipements et infrastructures.		Conjoncture économique.
Existence de services de microfinance.	Mauvais état des routes.		Paupérisation de la population.
Existence de banques.	Problème de préfinancement des entrepreneurs locaux.		
Existence d'usines.	Absence d'entreprise.		
Terre favorable à l'agriculture.	Importation de produits des pays voisins.		
Bon état de l'axe Boundiali-Abidjan.	Faible niveau de formation des artisans.		
	Absence de politique locale de création d'emploi et d'aide aux plus démunis.		

# SERVICES URBAINS DE BASE

## ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

### ACCÈS À L'EAU POTABLE

La Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire est en charge de la fourniture de l'eau potable sur toute l'étendue du territoire. Elle a pour mission de traiter l'eau, de la redistribuer et de veiller à sa potabilité. À Boundiali, un seul château d'eau approvisionne la ville.

Selon l'Étude sur le niveau de vie des ménages de 2008, 57,6 % des ménages étaient raccordés au réseau d'eau potable, 20,3 % s'approvisionnent auprès des pompes publiques et 16,9 % dans les puits. Le seul château d'eau de la commune n'assure pas un approvisionnement en eau de manière permanente. La difficulté pour obtenir l'eau augmente pour les ménages situés loin du château d'eau ou en hauteur. Ces populations sont donc obligées de se réveiller très tôt pour espérer avoir de l'eau et faire les provisions nécessaires.

Cette situation s'aggrave en saison sèche. Il est quasiment impossible d'avoir de l'eau au robinet. Les femmes parcourent des kilomètres en portant sur leur tête une eau d'une qualité souvent douteuse (puits et marigots).

63,9 % de la population a accès à une source d'eau potable. Très peu de personnes utilisent des toilettes munies d'une chasse d'eau (10,6 %). En revanche, 73,7 % de la population utilisent des latrines à fosse. La proportion de la population n'ayant pas de WC s'élève à 15,7 %.

### ASSAINISSEMENT

Il n'existe pas de réseau d'assainissement pour les eaux usées, elles sont directement déversées sur la voie publique, dans les caniveaux et même dans les cours. En conséquence, il y a des odeurs nauséabondes dans certaines zones de la ville, et des problèmes de salubrité entraînant la prolifération de maladies telles que le choléra et la diarrhée.

Le linéaire de canalisation des eaux pluviales dans la commune s'élève à 8 kml. Les fossés constituent le principal moyen de drainage. La commune dispose de 4 bassins d'orage. Il n'y a pas de projets relatifs à l'extension du réseau de drainage dans la commune. Les caniveaux sont souvent bouchés faute de curages réguliers, entraînant un problème d'évacuation des eaux pluviales.

### COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

Au niveau des déchets, depuis la crise, la collecte n'est plus gérée par la municipalité. La production annuelle d'ordure ménagère est de 36 500 tonnes et le tonnage enlevé atteignait 22 000 tonnes avant la guerre, selon le

service technique de la mairie. La production annuelle d'ordures ménagères par habitant est de 0,94 tonnes. Les ordures ménagères abondent dans la rue. La commune disposait de 2 camions bennes et de 2 tracteurs pour collecter les ordures. Ce matériel a disparu avec la crise. La seule décharge municipale (semi-moderne) reste éloignée de la commune.

Il y a une ligne budgétaire pour l'enlèvement des ordures ménagères, la commune ayant même bénéficié d'une aide du ministère de la Salubrité en 2011 pour l'aider dans cette tâche (5 000 tonnes). Faute de moyens suffisants, la mairie est obligée de louer du matériel et d'avoir recours à des entreprises privées pour la collecte des déchets.

### ACCÈS À L'ÉNERGIE

En Côte d'Ivoire, l'électricité est fournie par la Compagnie ivoirienne d'électricité. Le barrage de Kossou est la seule source d'approvisionnement. La production brute est de 90 000 V et la puissance disponible est de 7,5 MVA. La consommation brute par habitant s'élevait à 0,005 V en 2010.

Le nombre d'abonnés de la Compagnie ivoirienne d'électricité augmente légèrement depuis 2008. La proportion de la population desservie était de 9,46 % en 2010. Le linéaire de réseau constant est de 22 518 kml. Selon l'Étude sur le niveau de vie des ménages de 2008, 64,4 % des ménages utilisent l'électricité et 16,9 % utilisent le pétrole. La population trouve leur facturation élevée. En effet, du fait de la guerre, elle est restée plusieurs années sans payer de facture. Les arriérés de consommation dans les factures récentes et le retour des institutions font que les populations pauvres sont incapables de régler leur dû. Les « mauvais payeurs » se sont vu retirer leurs compteurs.

La tension demeure basse et les problèmes d'électricité nombreux : plusieurs zones de la ville sont dépourvues de lumière. Les branchements anarchiques existent dans plusieurs quartiers, faute d'extension du réseau électrique. La commune ne joue aucun rôle dans la fourniture d'électricité, mais l'éclairage public fait défaut, les poteaux électriques endommagés sont nombreux et nécessiteraient d'être remplacés.

### CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Il n'y a pas de système de transport en commun. Le déplacement est personnel, il se fait généralement en deux-roues et en voitures pour ceux qui en possède. Seul le réseau routier national dessert la commune.

Avant la guerre de 2002, le nombre d'accidents était faible. Ce nombre a considérablement augmenté après le déclenchement de la guerre en 2003. Il diminue désormais au fil des années avec le retour de la paix.

Le nombre de véhicules interurbains est passé avec la guerre, de 100 à 15. Depuis 2008, ce nombre a augmenté jusqu'à atteindre son niveau d'avant la guerre. Quant au parc intra-urbain, il a connu une hausse avec la guerre avant de chuter à partir de 2006 pour repartir ensuite à la hausse.

Le nombre de véhicules a également baissé avec la guerre. Depuis 2006, il y a une tendance à la hausse. Le nombre de deux-roues a considérablement augmenté avec la guerre. En effet, avec l'absence de douaniers, les deux-roues provenant des pays voisins ont pu entrer sur le territoire national sans dédouanement. Le prix d'achat de ces engins est devenu bas et accessible à une grande partie de la population. Cette situation rend difficile la marche à pied et la circulation des voitures.

À part l'axe Boundiali-Korhogo qui est bitumé, l'état calamiteux des autres axes complique le transport interurbain. Malgré la mise en place, par la mairie, de taxes pour les transporteurs, aucune action concrète n'a été entreprise pour eux. Le conseil municipal a réalisé des petits ponts pour faciliter le transport interurbain.

L'absence d'entreprise de travaux publics est problématique pour la population. En effet, en plus de l'entretien des routes, les entreprises de travaux publics pourraient contribuer à limiter les agressions perpétrées sur les routes. Boundiali, située au carrefour de nombreuses routes, mériterait de posséder des infrastructures routières de qualité pour faciliter les échanges entre la Côte d'Ivoire et le Mali.

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

À Boundiali, il n'y a pas de fournisseur d'accès Internet, depuis la guerre, la CI-TELECOM a quitté la ville et s'est relocalisée à Korhogo. Les 3 cybercafés utilisent des clés Internet distribuées par les sociétés de téléphonie mobile. Les cartes AVISO sont utilisables mais la connexion est de mauvaise qualité. Le tarif de la connexion internet est de 300 francs CFA l'heure. Quoi qu'il en soit, la population n'accorde à Internet qu'un faible intérêt.

La commune disposait de 2 radios locales, l'une islamique et l'autre communale, mais celle-ci n'est plus fonctionnelle. Il existe également une radio étrangère, l'ONUCI-FM. La seule chaîne de télévision disponible est la première chaîne de la télévision nationale.

Les autorités municipales passent très rarement des messages sur la radio islamique. Le grand public ne peut donc pas être informé efficacement.

Au niveau de la téléphonie mobile, tous les opérateurs sont présents sur le territoire national sauf GREEN. Les principaux services offerts sont la vente de cartes de recharge et de puces, les transferts d'argent et d'unités et la réattribution de numéros.

## PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Élaborer des programmes de sensibilisation et de mobilisation de la population ;
- Former les acteurs et les élus locaux ;
- Mettre en place un cadre de coordination et d'échanges des acteurs ;
- Vulgariser le code et les autres textes juridiques ;
- Améliorer l'accès à l'eau potable ;
- Construire des forages et des fontaines ;
- Étendre les réseaux d'électricité et d'alimentation en eau potable ;
- Remplacer les poteaux électriques non fonctionnels ;
- Réhabiliter la radio communale ;
- Aménager la voirie ;
- Améliorer les infrastructures routières et de communication.



Puits pour l'approvisionnement en eau potable (© Bound8/DR).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de textes et de structures de portée nationale.	Manque de suivi des Schémas directeurs d'urbanisme.		Multitude de poteaux électriques non fonctionnels.
Existence d'ONG.	Insuffisance de sensibilisation des populations.		Faiblesse des revenus des ménages.
Décentralisation.	Absence de données désagrégées au niveau local, voire national.		Difficultés de mobilisation des ressources.
Dynamisme de la société civile.	Manque de vulgarisation des textes.		Situation politique.
Existence d'infrastructures sanitaire et de sociétés de téléphonie mobile.	Faiblesse de la mobilisation des ressources.		Faible niveau des ressources locales pour le financement.
Existence de la Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire et de la Compagnie ivoirienne d'électricité.	Problème d'électricité et d'eau.		Manque de moyens (techniques, humains et financiers) surtout des collectivités locales.
	Non-fonctionnement de la radio communale.		Absence de service d'hygiène public.
	Désintérêt de la population pour Internet.		Maladies dues à l'eau.
	État des routes.		Électrification peu étendue.
	Problèmes de réseau.		
	Très faible niveau d'aménagement et le manque d'entretien de la voirie.		

## SÉCURITÉ URBAINE

La commune de Boundiali fait face à un problème d'éclairage public et au manque de personnel en charge de la sécurité. La détention illégale d'armes, l'oisiveté des jeunes, la pauvreté, le manque d'éducation, la drogue et le sentiment d'impunité sont les principales causes de la criminalité et de la violence dans la commune. Les crimes les plus fréquents sont les agressions sur les femmes dans les champs, notamment en période de récolte des noix de karité, le braquage de voitures, de boutiques, le vol de motos et d'animaux d'élevage. Les zones de la ville considérées comme les plus dangereuses sont le jardin public du centre-ville, les alentours du lycée, de l'aérodrome et le long des pistes qui mènent au village.

La commune bénéficie du Programme d'appui à la sécurité urbaine. Le recrutement a déjà été réalisé, ainsi que la visite médicale des personnes recrutées. Cependant, depuis la crise postélectorale, le programme a été suspendu.

Lorsque la question sécuritaire devient inquiétante, les chefs traditionnels ont recours aux chasseurs traditionnels (les Dozos) pour maintenir l'ordre. En effet, suite à la guerre, la gendarmerie et la police ne sont plus en place, et la prison n'est plus fonctionnelle. Les populations attendent impatiemment leur retour pour voir la situation sécuritaire s'améliorer. Le commissariat de police est occupé par les Forces nouvelles qui jouent le rôle de la police. De plus, il n'y a plus de sociétés privées de gardiennage à Boundiali, les agents de sécurité viennent de Korhogo.

### PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

La destruction des constructions anarchiques, opérée le plus souvent par les autorités municipales, vise à améliorer la sécurité dans les zones d'habitats précaires.

La police travaille en collaboration avec la société civile. Lorsque les chasseurs traditionnels arrêtent des voleurs, ils les remettent à la police. Il existe également des concertations et des réunions entre la mairie et la police. La police municipale veille à la sécurité des biens de la commune mais les Forces nouvelles ne patrouillent pas.

Les ressources mobilisées pour la sécurité proviennent du budget communal et des partenaires. Le commandement militaire fournit, quant à lui, du carburant et des ordinateurs à la police.

Cependant, selon le responsable des Forces nouvelles en poste au commissariat de police, rien n'est fait pour les aider. La police, comme les chasseurs traditionnels, manquent cruellement du matériel nécessaire. L'impunité persiste, certains bandits sont très rapidement libérés et circulent librement dans la commune, augmentant le sentiment d'insécurité et d'impuissance.



Moto conduite par un Dozo, chasseur traditionnel (© Nancy Palus/IRIN).

## PROFIL URBAIN DE BOUNDIALI

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

[infohabitat@unhabitat.org](mailto:infohabitat@unhabitat.org)

[www.unhabitat.org/publications](http://www.unhabitat.org/publications)